



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce mardi 17 décembre
2024 à 19 h.

Sont présents : Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
Madame Nathalie Laprade, conseillère
Madame Josée Lampron, conseillère
Monsieur Martin Chabot, conseiller

Est absent : Monsieur Raynald Houde, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Monsieur Martin Careau, directeur général
Madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale
adjointe
Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires
juridiques
Madame Mélanie Côté, assistante-greffière
Madame Émilie Juneau, assistante-trésorière
Monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs,
culture et vie communautaire par intérim
Monsieur Kaven Beaumont, directeur adjoint du Service de
la sécurité publique
Monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de
la sécurité publique

ORDRE DU JOUR

1. **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LECTURE DU DISCOURS**
 - 3.1 Lecture du discours sur les prévisions budgétaires 2025 et le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Période de questions portant exclusivement sur le contenu de l'ordre du jour
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2025
 - 5.2 Adoption du Programme triennal d'immobilisations : 2025-2026-2027
6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Au début de l'assemblée, monsieur Pierre Dolbec, maire, constate que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire fait selon l'article 323 *Loi sur les cités et villes* et les articles 133 et 134 du Code de procédure civile. La séance extraordinaire est ouverte.

523-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

LECTURE DU DISCOURS

**LECTURE DU DISCOURS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE
2025 ET PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2025-2026-2027**

Monsieur Pierre Dolbec, maire, livre son allocution relativement à la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE
L'ORDRE DU JOUR**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Des questions sont adressées aux membres du conseil.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

524-2024

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que, suivant le deuxième alinéa de l'article 114.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général, en collaboration avec les directeurs de service et la trésorière, a préparé un projet de budget pour l'année 2025;

ATTENDU que celui-ci a été présenté aux élus, accompagné des observations et des recommandations d'usage;

ATTENDU que ce projet de budget 2025 a été révisé par les membres du conseil le 4 décembre 2024 lors d'une séance de travail avec le personnel de direction de la Ville;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, en date du 11 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2025, comme indiqué ci-après :

Description	BUDGET 2025
REVENUS	
Revenus de taxes	16 398 349 \$
Compensations tenant lieu de taxes	416 882 \$
Services rendus aux organismes	1 183 706 \$
Autres services rendus	95 002 \$
Loisirs et culture	490 809 \$
Imposition de droits	1 047 000 \$
Amendes et pénalités	100 000 \$
Intérêts	304 000 \$
Autres revenus	37 071 \$
Transferts	1 125 927 \$
TOTAL DES REVENUS	21 198 746 \$
CHARGES	
Administration générale	3 134 075 \$
Sécurité publique	3 161 753 \$
Transport	3 033 596 \$
Hygiène du milieu	2 338 486 \$
Santé et bien-être	193 612 \$
Aménagement, urbanisme et développement	875 437 \$
Loisirs et culture	3 460 709 \$
Frais de financement	1 846 830 \$
SOUS-TOTAL	18 044 498 \$
Excédent avant conciliation à des fins fiscales	3 154 248 \$
Financement	
Remboursement de la dette	3 344 900 \$
Affectations	
Activités d'investissement	114 067 \$
Remboursement du fonds de roulement	195 604 \$
Réserves financières et fonds réservés	(42 232) \$
Appropriation excédent non affecté	(387 000) \$
Appropriation excédent affecté	(71 091) \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	- \$

ADOPTÉE

525-2024

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS : 2025-2026-2027

ATTENDU qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations pour les trois années financières subséquentes;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU que, suivant le paragraphe 2 de l'article 114.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général, en collaboration avec les directeurs de service et la trésorière, a préparé un projet de programme d'immobilisations;

ATTENDU que celui-ci a été présenté aux élus, accompagné des observations et des recommandations d'usage;

ATTENDU que ce projet de programme d'immobilisations a été révisé par les membres du conseil le 7 novembre 2024 lors d'une séance de travail avec le personnel de direction de la Ville;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, en date du 11 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027 comme indiqué ci-après :

Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

Année	Subvention	Appropriation des excédents	Fonds parcs terrains jeux	Fonds de roulement	Fonds sablières	Contribution des promoteurs	Règlement emprunt à l'ensemble	Fonds des redevances	Emprunts payables par autres villes et taxes de secteur	TOTAL
2025	4 280 743 \$	71 472 \$	181 000 \$	366 800 \$	329 890 \$	200 000 \$	4 459 749 \$	100 000 \$	53 649 \$	10 043 303 \$
2026	2 932 000 \$	21 772 \$	37 000 \$	120 000 \$	-	-	4 136 589 \$	200 000 \$	90 939 \$	7 538 300 \$
2027	3 416 500 \$	11 472 \$	38 000 \$	100 000 \$	-	245 000 \$	4 518 780 \$	200 000 \$	592 248 \$	9 122 000 \$
TOTAL	10 629 243 \$	104 716 \$	256 000 \$	586 800 \$	329 890 \$	445 000 \$	13 115 118 \$	500 000 \$	736 836 \$	26 703 603 \$

Mode de financement

Année	Administration générale	Sécurité publique	Transport	Hygiène du milieu	Santé et bien-être	Aménagement, urbanisme, développement	Loisirs et culture	TOTAL
2025	193 500 \$	125 000 \$	4 317 503 \$	2 576 000 \$	-	1 921 000 \$	910 300 \$	10 043 303 \$
2026	100 000 \$	218 000 \$	4 960 000 \$	800 000 \$	-	1 047 000 \$	413 300 \$	7 538 300 \$
2027	100 000 \$	55 000 \$	5 770 000 \$	1 100 000 \$	-	1 648 000 \$	449 000 \$	9 122 000 \$
TOTAL	393 500 \$	398 000 \$	15 047 503 \$	4 476 000 \$	-	4 616 000 \$	1 772 600 \$	26 703 603 \$

ADOPTÉE

526-2024

CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU de clore la séance extraordinaire du mardi, 17 décembre 2024.

La séance est levée à 19 h 42.

ADOPTÉE

Pierre Dolbec
MAIRE

Isabelle Bernier
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE
DES AFFAIRES JURIDIQUES